

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE ETIS

1. Les présentes conditions générales forment, ensemble avec les indications portées sur la facture de GREX, un tout indivisible et seront seules valables même en cas d'indication contraire mentionnée dans les conditions d'achat du Client. Le seul fait de souscrire au service **etis** implique l'acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions. Aucune condition particulière ne sera opposable à GREX si elle n'a pas été acceptée par écrit par GREX.

2. La souscription au service **etis** confère au Client un droit personnel et non exclusif d'exploitation des données et fichiers pour son seul bénéfice et ses besoins propres. Toute autre utilisation est interdite, sous peine de poursuites judiciaires. Ces données et fichiers ne peuvent en aucune manière faire l'objet, même partiellement, d'un échange ou cession. En outre, la présente autorisation d'utilisation est intransmissible à quelque titre que ce soit. Le droit d'exploitation des données accordé au Client dans le cadre du service **etis** ne lui confère aucun droit de propriété.

3. Le Client est seul responsable de la préservation de la confidentialité des informations qui lui ont été transmises dans le cadre du service **etis**. Il s'engage à prendre toute mesure utile propre à assurer la parfaite sécurité et confidentialité des données, ainsi que l'observation des dispositions des présentes conditions d'utilisation. Le Client se porte fort, envers GREX, du parfait respect de ces obligations par toute personne amenée à utiliser les données, y compris dans le cadre de leur exploitation par l'intermédiaire d'une société tiers agissant pour son compte.

4. L'utilisation des données du service **etis** sera faite sous la seule responsabilité du Client, la responsabilité de GREX ne pouvant en aucun cas être recherchée en cas d'un quelconque préjudice ou dommage direct ou indirect tels que perte d'un marché, préjudice commercial ou perte de clientèle, résultant d'une quelconque inexactitude ou erreur contenue dans les données.

5. Le service en ligne est accessible par le réseau Internet 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure, événement hors de contrôle de GREX et/ou de l'hébergeur du service, pannes éventuelles ou interventions de maintenance nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du service.

En cas d'interruption supérieure à 4 jours ouvrés, les souscriptions payantes en cours seront, à la demande du Client et sauf cas de force majeure, prolongées gracieusement de la durée totale de l'interruption.

L'accès au service en ligne est en outre protégé par un code d'accès et un mot de passe, éléments qui sont confidentiels, non transmissibles et personnels au Client.

6. GREX se réserve le droit de modifier le prix de l'abonnement à l'échéance annuelle du contrat, sous réserve d'en informer le Client en respectant un préavis de trois mois.

Ces modifications seront réputées définitivement acceptées par le Client à défaut de refus exprès de ce dernier notifié à GREX dans un délai de un mois suivant la réception de ladite notification. En cas de refus dûment notifié, le contrat d'abonnement sera purement et simplement résilié sans qu'aucune des parties ne puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

7. GREX se réserve la possibilité de mettre fin immédiatement à la souscription en cas de non-respect, par le Client ou tout utilisateur en son nom des données, de l'une quelconque des dispositions des présentes ou en cas d'un usage excessif des données considéré comme susceptible d'être le résultat d'une utilisation illicite. GREX conservera dans ce cas l'intégralité des sommes déjà versées par le Client sans que celui-ci puisse prétendre à un quelconque remboursement, ce sans préjudice de toute réclamation supplémentaire au titre de dommages et intérêts.

8. Sauf indication contraire convenue entre GREX et le Client, les contrats d'abonnement sont souscrits pour une durée de 12 mois à compter de leur date de signature et se renouvelleront par tacite reconduction par périodes de 12 mois sauf dénonciation par l'une des parties par courrier recommandé avec A.R. en respectant un préavis de 3 mois. Ils sont facturés par terme d'avance et payables annuellement à la commande, puis à la date de chaque renouvellement, sans escompte.

Tout retard de paiement pourra entraîner, outre la suspension de la prestation de GREX, l'application après mise en demeure restée infructueuse, d'une pénalité de retard égale à une fois et demie (1,5) le taux de l'intérêt légal de l'année civile en cours.

9. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 Informatique et libertés, tout Client a un droit d'accès et de rectification des informations nominatives le concernant.

10. Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 8 (huit) jours suivant l'événement à l'origine de ladite réclamation. En cas de contestation, celle-ci devra être portée devant la juridiction compétente de Grenoble, qui appliquera la loi française, et qui sera la seule compétente, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.